

# Compte financier 2018 et ÉPRD modificatif N°1 2019

## Instances

CAR du 05.06.2019

CME du 11.06.2019

CTEC du 14.06.2019

DEFIP

Version	VDEF
Date	24/05/2019

# Compte financier 2018

<b>Instance</b>	<b>Date</b>
Directoire <i>concerté en amont de l'arrêté du CF</i>	21/05/2019
CTE	14/06/19
CME	bureau CME : 28/05/19 11/06/19
Comité d'audit	11/06/19
Conseil de surveillance	28/06/19

<b>CRP concerné</b>	<i>Résultat 2017</i>	<b>Résultat 2018</b>	<b>Excédent/Déficit 2018</b>
Addictologie <i>P</i>	- 359 337 €	<b>-499 342 €</b>	<i>Déficit</i>
CRP Principal <i>H</i>	- 198 689 426 €	<b>-156 935 592 €</b>	<i>Déficit</i>
DNA (dotation non affectée) <i>A</i>	+ 40 184 828 €	<b>+56 668 214 €</b>	<i>Excédent</i>
Écoles & centres de formation <i>C</i>	- 571 380 €	<b>-406 101 €</b>	<i>Déficit</i>
ÉHPAD <i>E</i>	- 2 844 686 €	<b>-4 323 848 €</b>	<i>Déficit</i>
USLD <i>B</i>	- 13 187 600 €	<b>-16 121 100 €</b>	<i>Déficit</i>
<b>Tous CRP consolidés</b>	<b>- 175 467 601 €</b>	<b>-121 617 770 €</b>	<i>Déficit</i>

- **Atterrissage global en amélioration par rapport au budget initial**
- **Doublement de la capacité d'autofinancement (181 M€ vs 93,5 M€ en 2017)**
- **Augmentation de la marge brute de 55 M€**

**1/ CRPP (budget H) :** réduction de 20 % des déficits (cf. diapositive suivante)

**2/ Budget B (USLD) et budget E (EHPAD) :** poursuite de la dégradation des résultats

- ▶ Charges d'exploitation courantes maîtrisées, en nette baisse par rapport à 2017 (notamment masse salariale)
- ▶ Moindre sur-exécution des produits à recevoir de l'année n-1
- ▶ Produits d'activité en forte baisse du fait d'une baisse d'activité, dans un contexte de gel des tarifs d'hébergement et de dépendance à compter de 2017
- ▶ USLD : nombre de journées 2018 inférieur de -5,1% aux journées 2017 (-1,2% hors Joffre: fermeture au 1/7/2018)
- ▶ EHPAD : nombre de journées 2018 inférieur de -21% aux journées 2017

**2/ DNA :** excédent en hausse par rapport à 2017 (cessions en légère hausse et du dynamisme des redevances liées aux brevets)

**3/ Ecoles :** maîtrise renforcées des charges de personnel et légère hausse de la subvention du Conseil Régional

### **1/ Le redressement budgétaire est principalement le fait d'une très forte maîtrise des dépenses**

- ▶ Maîtrise de la masse salariale de - 0,3 %
- ▶ Maîtrise de 5 % des charges médicales (médicaments, biologie, dispositifs médicaux, etc.) avec notamment une augmentation très limitée (+ 0,4 % contre + 3 % en 2017) des charges médicales financées par les tarifs hospitaliers
- ▶ Baisse de 1,9 % des charges hôtelières et générales

### **2/ Une stratégie ambulatoire vertueuse, qui se traduit par de meilleurs recettes de séjours (+ 13 M€)**

- ▶ Légère diminution de l'activité d'hospitalisation complète à - 0,3 %
- ▶ Forte croissance de l'activité ambulatoire (+ 3 %)
- ▶ Très forte croissance de l'activité d'hospitalisation à domicile (+ 8 %)

### **3/ La poursuite de la valorisation du patrimoine et de la modernisation des bâtiments et équipements**

- ▶ Poursuite des cessions d'actifs (56 M€)
- ▶ Une poursuite de l'effort d'investissement : 382 M€ (408 M€ en 2017)

Le résultat du budget principal s'améliore de 20 % (+ 42 M€) par rapport à 2017 et s'établit à -157 M€

Cette amélioration découle largement d'une amélioration du résultat d'exploitation courante.

## Principaux facteurs expliquant l'amélioration du résultat entre 2017 et 2018

		Impact résultat (M€)	Commentaires
Amélioration du cycle d'exploitation courante	Hausse des produits de titre 2	15	dont 4M€ de hausse des TJP au 1er juillet 2019 + hausse du FJH
	Hausse des recettes chambres particulières	15	+ 72% par rapport à 2017
	Hausse des recettes séjours	13	
	Maîtrise des charges titres 3 Hors ANV	12	-1,90%
	Maîtrise des charges de personnel	11,7	-0,3% entre 2017 et 2018
	Autres produits d'exploitation courante	7,5	recherche, loyers, redevances
	Hausse des recettes de l'activité externe	7,2	
	Augmentation contenue des charges de T2 in GHS	-3,4	
	Baisse lamda	-5	
<b>Total exploitation courante</b>		<b>73</b>	
Hors exploitation courante	Régulation dotations aux amortissements	8	Evolution des règles d'amortissement du SI
	Cession de portefeuille de titres	8	
	Sur-exécution des RAMR 2017	17	
	Provision Polynésie	-14	Facturation des séjours au GHS au lieu de TJP (2017 et 2018)
	Provision pour renouvellement des immobilisations	-3	Diminution de la reprise sur provision au titre Hôpital 2012
	Rebasage et réimputation MIGAC-FIR	-47	Surtout liés à 30M€ d'aide exceptionnelles dont 18M€ ont été rattachées à 2019 en circulaire C4
	<b>Total hors exploitation courante</b>	<b>-31</b>	
<b>TOTAL CRPP</b>	<b>42</b>		

L'affectation des résultats de chaque CRP est proposée conformément aux textes réglementant cette affectation.

<i>CRP concerné</i>	<i>Proposition d'affectation des résultats à fin 2018</i>
DNA A	AFFECTATION À L'INVESTISSEMENT
Addictologie P	REPORT À NOUVEAU DÉFICITAIRE
CRP Principal H	REPORT À NOUVEAU DÉFICITAIRE
Écoles & centres de formation C	REPORT À NOUVEAU DÉFICITAIRE
EHPAD E	REPORT À NOUVEAU DÉFICITAIRE
USLD B	REPORT À NOUVEAU DÉFICITAIRE

## Tableau de financement 2018

Montants en €	Intitulés	2017	2018
Capacité d'autofinancement (CAF)		93 523 165	181 149 682
Titre 1 :	Emprunts	246 933 333	302 950 000
Titre 2 :	Dotations et subventions	23 209 205	19 794 724
Titre 3 :	Autres ressources (dont cessions DNA)	34 476 665	60 468 114
TOTAL DES RESSOURCES (A)		398 142 368	564 362 521
Titre 1	Remboursement des dettes financières	157 095 816	165 533 516
Titre 2 :	Immobilisations	409 726 498	382 903 970
Titre 3 :	Autres emplois	125 000	4 258 974
TOTAL DES EMPLOIS (B)		566 947 314	552 696 460
<i>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT, si (A-B) EST POSITIF</i>			+11 666 061
<i>OU PRELEVEMENT, SI (A-B) EST NEGATIF</i>		-168 804 945	

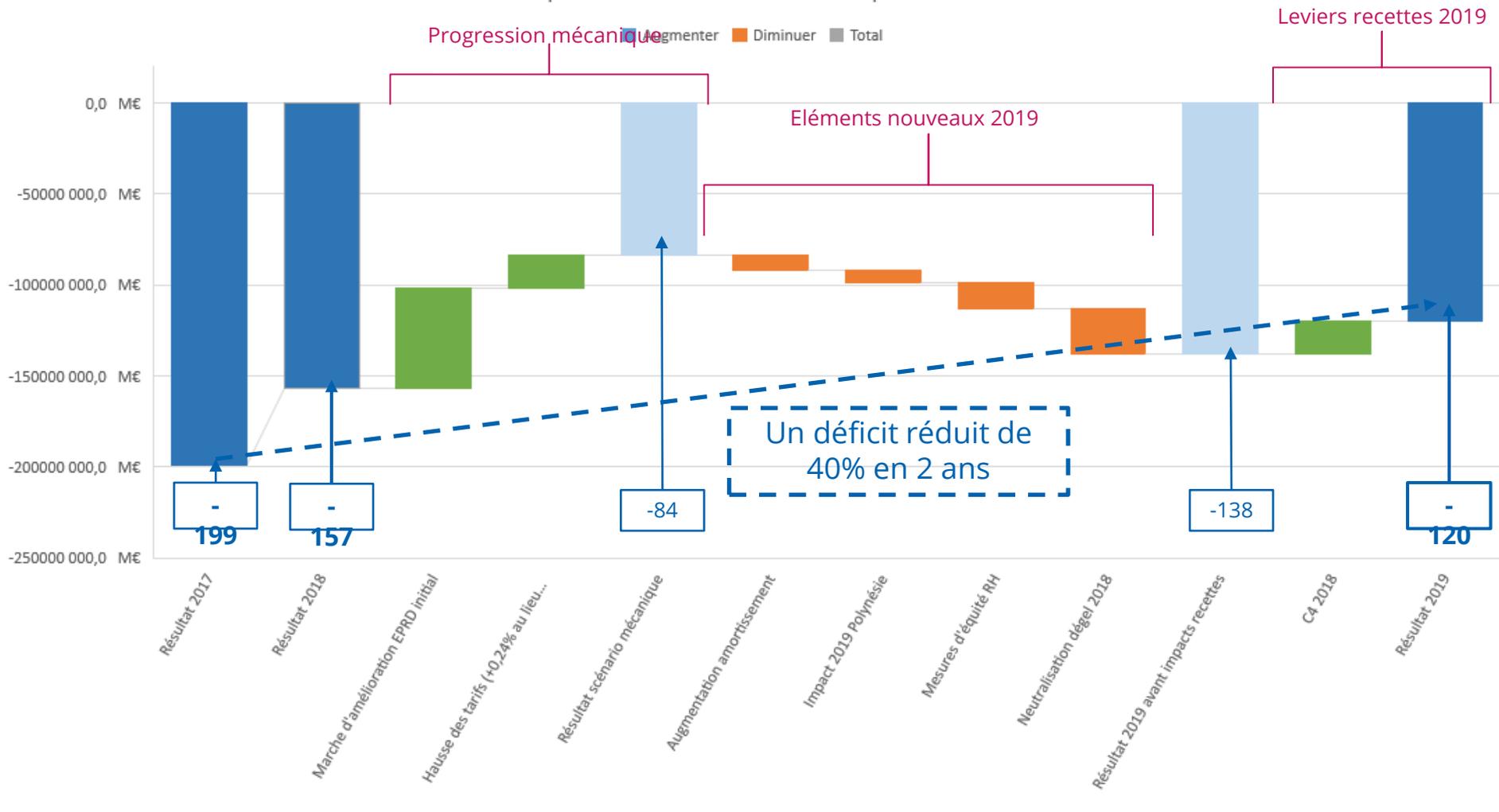
- Les comptes de l'AP-HP sont soumis à certification depuis 2016. Deux cabinets de commissaires aux comptes ont été désignés pour six ans : KPMG et EY.
- L'audit des comptes 2018 constitue le troisième exercice de certification.
- L'opinion définitive sur les comptes 2018 n'a pas encore été transmise par les CAC, leurs travaux sont en cours de finalisation.
- Les CAC devraient conclure, comme l'an dernier, à une certification des comptes de l'APHP avec des réserves portant sur les mêmes cycles qu'en 2017, mais mieux circonscrites grâce à un processus continu d'amélioration (cf. annexe) :
  - ▶ les **recettes** → ajout d'un point de réserve sur les contrôles DIM sur un GH
  - ▶ les financements **recherche** → reformulation pour tenir compte des évolutions sur les retraitements réglementaires des financements (suppression des RAF)
  - ▶ la comptabilisation des **immobilisations** → levée du point de réserve sur l'existence et la valorisation des terrains
  - ▶ la comptabilisation des **stocks** → levée du point de réserve en clôture sur les inventaires
- Comme l'an dernier, les CAC présenteront leurs travaux au comité d'audit, instance obligatoire émanant du conseil de surveillance, puis au conseil de surveillance du 28 juin 2019.

- ▶ À la clôture de l'exercice, **le directeur et le comptable** établissent conjointement le projet de compte financier.
- ▶ Le directeur arrête le compte financier et le transmet au conseil de surveillance **au plus tard le 31 mai** N+1.
- ▶ Le conseil de surveillance délibère sur le compte financier et l'affectation des résultats, **au plus tard le 30 juin** N+1.
- ▶ Les comptes de l'AP-HP étant certifiés depuis ceux de l'exercice 2016, le conseil de surveillance a préalablement communication du **rapport du certificateur**.
- ▶ Les deux cabinets de commissariat aux comptes (EY et KPMG) ont été **nommés**, pour six exercices, **en 2016 par le conseil de surveillance**, sur proposition du directeur général et au terme d'une procédure de mise en concurrence.

# EPRD modificatif N°1 2019

- La lettre d'approbation de l'EPRD 2019 précise que l'AP-HP doit présenter une DM 2019 prenant en compte le résultat 2018 et l'évolution des tarifs hospitaliers
- Sur cette base, l'AP-HP propose de se fixer pour objectif une nouvelle réduction de son déficit (CRPP) de 20% en 2019 (après 20% en 2018):
  - ▶ La cible « mécanique » après ajustement devrait être à – 84 M€\* :
    - Recalage sur le résultat 2018 : -157 M€
    - Réduction du déficit prévue dans l'EPRD initial : 55 M€ → -102 M€
    - Impact favorable en recettes (revalorisation des tarifs à +0,24% pour l'AP-HP) : 18 M€ (par rapport hypothèse à -0,6%) → -84 M€
  - ▶ Plusieurs éléments conduisent à proposer de viser un résultat 2019 à -120 M€
    - **Côté recettes** : rattachement des crédits MIG de la 4<sup>ème</sup> circulaire budgétaire 2018 (délégés en mars 2019 seulement) avec un effet positif sur les comptes de 18 M€; mais mise en réserve des crédits gelés 2019 (-25 M€) et baisse des recettes au titre de la modification des modalités de facturation (GHS au lieu de TJP) des séjours des Polynésiens (-7 M€)
    - **Côté dépenses** : hausse des amortissements de 8 M€, sans impact sur la capacité d'autofinancement (nouvelles mises en service); hausse de la masse salariale de 14 M€ (soit +0,3%) liée aux mesures RH annoncées en début d'année (remplacement des congés maternité, rémunération du tutorat, augmentation des promotions professionnelles, plan urgences)
    - Pas de modification des objectifs de progression d'activité
    - Pas de modification des objectifs de maîtrise des charges médicales (titre 2) et des charges hôtelières (titre 3)

## Proposition de résultat cible 2019 pour la DM



# Une amélioration des grands équilibres

## Des cibles d'évolution proches de l'EPRD initial

### ■ Confirmation de la forte maîtrise des charges

- ▶ Augmentation limitée de la masse salariale permettant de financer des mesures d'équité RH (+0,3% vs. 0% en EPRD initial)
- ▶ Baisse des charges médicales (titre 2, incluant rétrocessions) et titre 3 (charges hôtelières)

### ■ Des objectifs d'activité similaires et prudents

- ▶ Développement d'activité tiré par l'ambulatoire et l'HAD
- ▶ Hausse limitée de + 0,6 % des recettes des séjours

## Des grands équilibres meilleurs que ceux de l'EPRD initial

### ■ Amélioration du résultat principal, du résultat consolidé et de la CAF de 20 à 30 M€ par rapport à l'EPRD initial

	EPRD initial	DM
<b>Charges</b>		
CT1*	0%	0,30%
	4413 M€	4436 M€
CT2 in GHS	-0,40%	-0,40%
<b>Produits</b>		
PT1*	0,60%	1,00%
dont produits des séjours	0,60%	0,60%
	2825 M€	2852 M€
HC	0,40%	0,43%
HP	1,90%	1,83%
PT2*	2,60%	1,40%
PT3*	-4,30%	-5,80%
<b>Résultat</b>		
Résultat CRPP	-145 M€	-120 M€
Résultat consolidé	-138 M€	-118 M€
CAF	218 M€	244 M€
TMB	3,70%	4%

\*à périmètre constant

	2018	2019
Budget principal	-157 M€	-120 M€
Dotation non affectée	57 M€	19 M€
USLD	-16 M€	-14 M€
Ecoles	0 M€	0 M€
EHPAD	-4 M€	-3 M€
CSAPA (addictologie)	0 M€	0 M€
Résultat consolidé	<b>-122 M€</b>	<b>-118 M€</b>
en % des produits	-1,57%	-1,53%

# Annexes

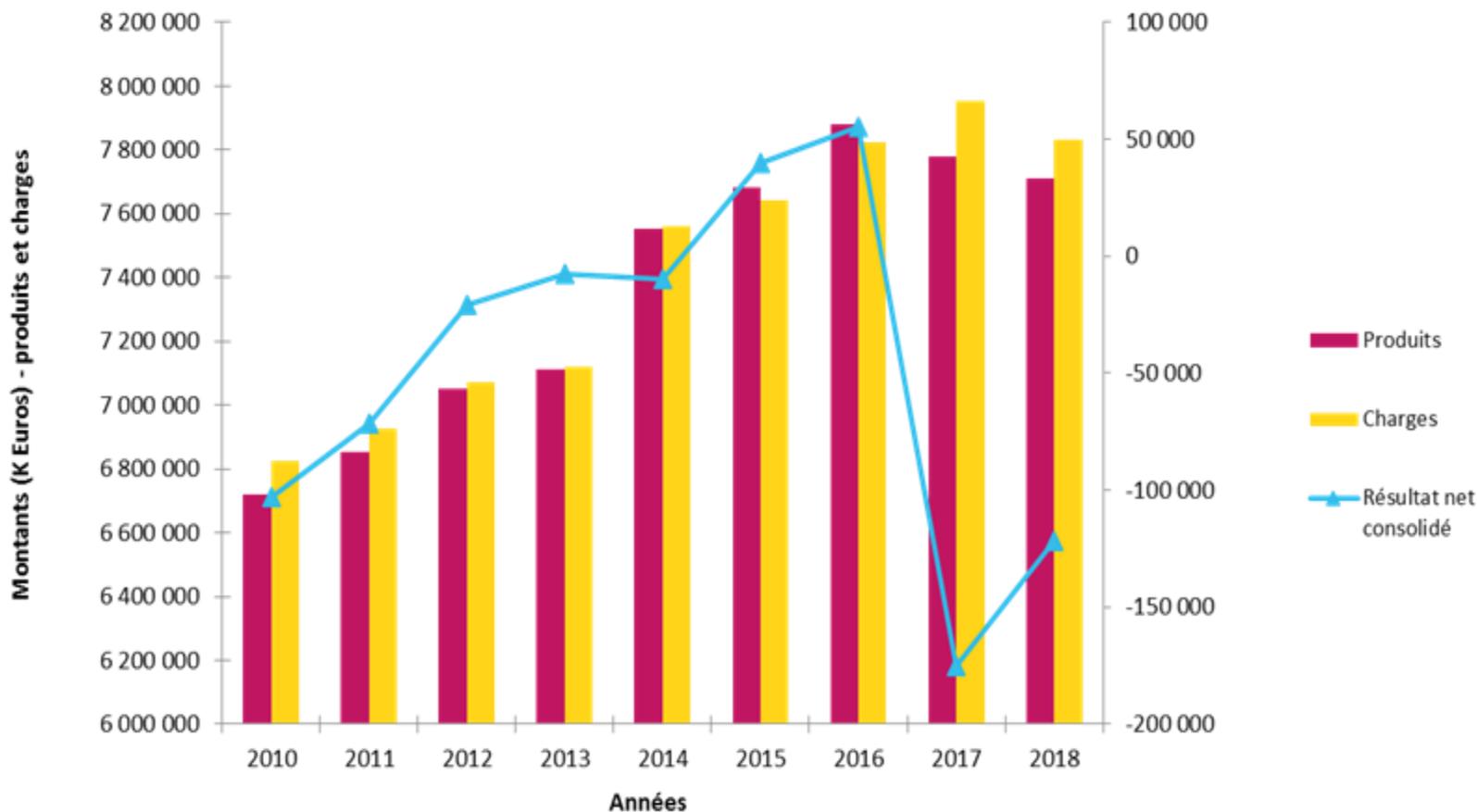
### ■ Concernant les produits, les principaux faits marquants sont

- ▶ **Des produits de titre 1** inférieurs l'EPRD modificatif et en baisse par rapport à 2017, malgré une progression des produits d'activité :
  - **Activité (séjours, activité externe et Lamda) : +0,5 M€ par rapport au dernier budget modificatif et +20 M€ vs 2017** (retraité d'un effet de périmètre lié aux modalités de versement du dégel 2017) grâce au dynamisme des produits des séjours et de l'activité externe (+7 M€)
  - **Produits de santé facturables en sus des GHS : réalisation inférieure au budget de -18,5 M€ mais en hausse de 10,8 M€ par rapport à 2017**, notamment en raison de la hausse des dépenses de médicaments sous ATU dispensés en hospitalisation
  - **Dotations (MIGAC, DAF, Forfaits) : proches de la prévision au budget (+3 M€) mais en baisse de -47 M€ par rapport à 2017**, essentiellement du fait de la baisse comptable des aides exceptionnelles dont les derniers crédits 2018 ont été alloués en mars 2019 via la quatrième circulaire
- ▶ **Des produits de titre 2** supérieurs de 2,2 M€ au budget et en forte hausse de 15 M€ par rapport à 2017
  - **Augmentation du forfait journalier hospitalier au 1<sup>er</sup> janvier 2018** (2€ en MCO et SSR, 1,5 € en psychiatrie) ;
  - **Hausse de 2% des tarifs journaliers de prestation (prix de journées) au 1<sup>er</sup> juillet 2018**
  - **Développement de la facturation des actes hors nomenclatures en lien avec la réforme de leur financement**
- ▶ Hausse de 23,2 M€ des ventes de produits et prestations (chambres particulières, mises à disposition...), principalement en raison de la forte croissance (+15 M€ soit +70%) des recettes chambres particulières
- ▶ Des produits exceptionnels importants notamment en raison d'une sur-exécution des produits à recevoir rattachés à l'exercice 2017 et d'une opération de cession de portefeuilles de titres (12 M€), non prévues à l'EPRD
- ▶ Une forte baisse des reprises sur provisions (-42,7 M€ vs. 2017) mais conformes au budget (+1,8 M€) et notamment due à une baisse des admissions en non valeurs et des reprises sur provisions pour litiges (-7 M€) et désamiantage (provision soldée en 2017, les dépenses sont désormais réalisées en investissement)

### ■ Concernant les charges, les principaux faits marquants sont

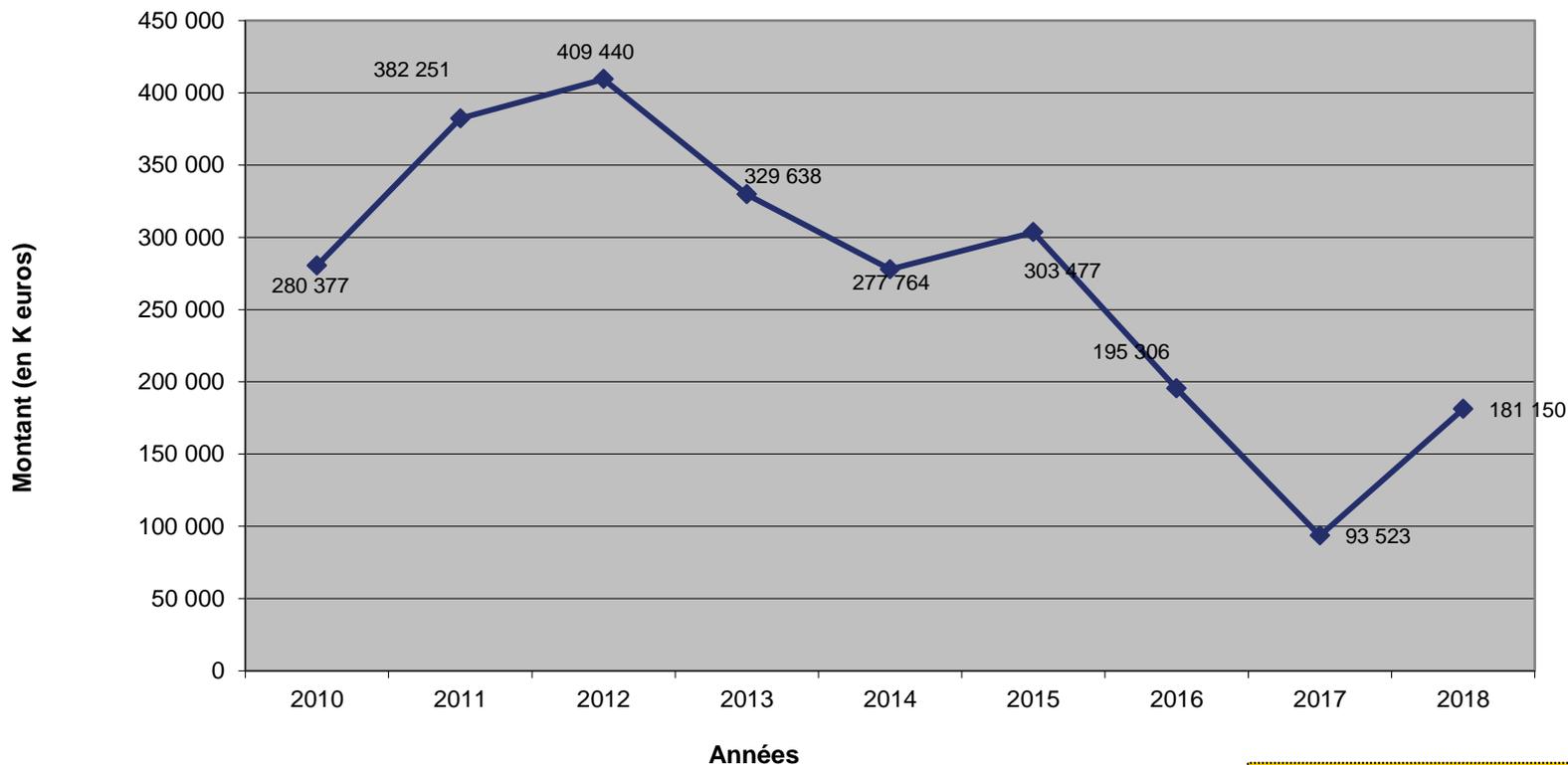
- ▶ Des **charges de personnel inférieures aux prévisions**, en baisse de -0,3% par rapport à 2017 pour une prévision budgétaire à 0%, qui s'est accompagnée d'une baisse des effectifs rémunérés de PNM par rapport à 2017, d'une stabilisation des ETPR PM et d'une poursuite de la hausse des dépenses de juniors.
- ▶ Charges médicales (titre 2) en baisse de 90,5 M€ (-5,1%) par rapport à 2017 et inférieures au budget de 101 M€ notamment en raison:
  - *D'une très forte baisse des charges de médicaments rétrocedés (-101 M€, soit -20%, essentiellement concernant les traitements de l'hépatite C)*
  - *Une hausse très modérée (+0,4%) des dépenses de médicaments in GHS*
- ▶ Un moindre apurement par admission en non valeur cette année (ANV: 84 M€ en 2018 après 107 M€ en 2017)
- ▶ Hors ANV, les charges de titre 3 sont en forte baisse de -1,9% (-12 M€), principalement en raison de la baisse des services extérieurs de -15,6 M€ (maintenance informatique, désamiantage dont les dépenses sont désormais imputées en investissement)
- ▶ Des charges financières stables et inférieures au budget (-1,4M€), malgré un accroissement de l'encours de dette
- ▶ Des charges exceptionnelles stables par rapport à 2017 (+1 M€) mais supérieures de 29,9 M€ au budget, notamment en raison de valeur nette comptables non nulles d'actifs cédés et d'une sous-exécution des produits à recevoir rattachés à l'exercice 2017 (ex: produits de T2 de facturation du ticket modérateur)
- ▶ Des dotations aux provisions en hausse de 12 M€ par rapport à 2017 (provisions pour litiges) compensées par une baisse de 8,2 M€ des dotations aux amortissements

## Evolution du résultat net consolidé

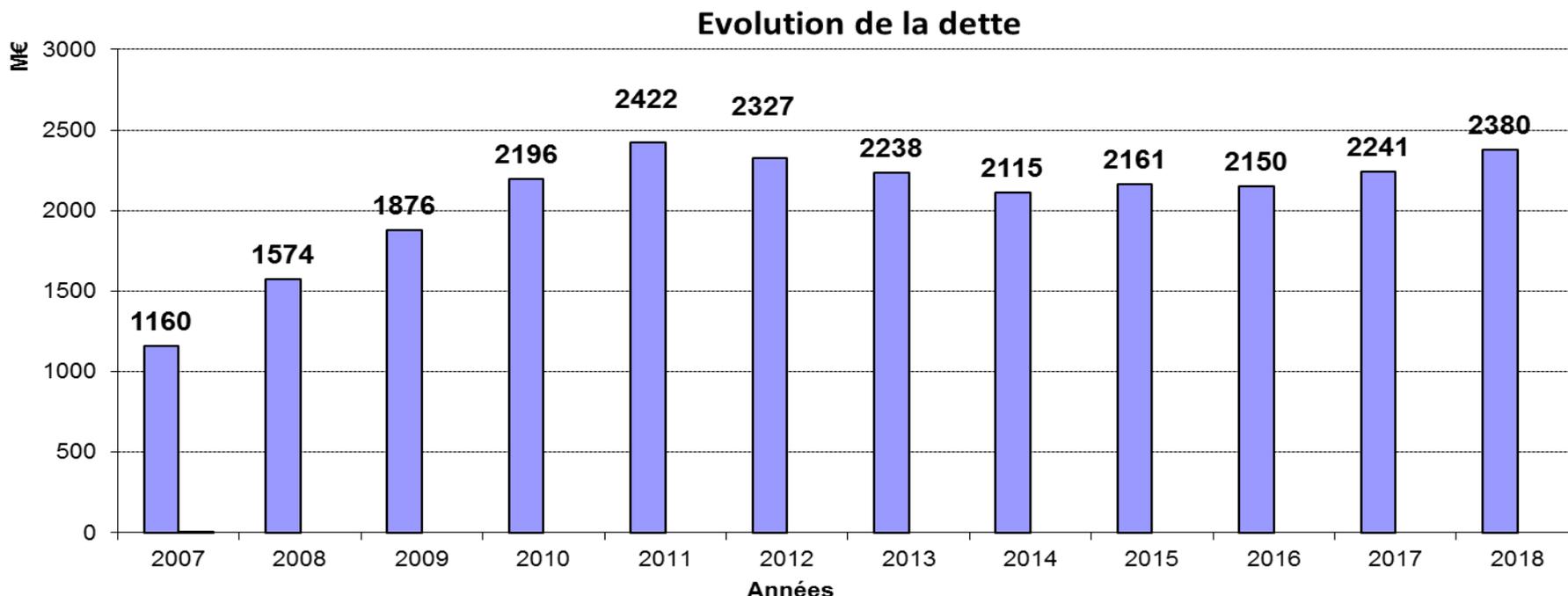


# La capacité d'auto-financement s'améliore en 2018 après avoir atteint en 2017, son plus bas niveau depuis 2010

## Capacité d'autofinancement



\* CAF = différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. Elle représente les capacités à rembourser la dette et à autofinancer les investissements (trésorerie potentielle dégagée par l'ensemble des opérations de gestion).  
(mode de calcul simplifié : CAF = résultat net + dotations provisions et amortissement nettes de reprises)



### Indicateurs de la dette :

Taux d'intérêt moyen de la dette : 2,18% en 2018 (*pour rappel : 2,34 % en 2017*)

Poids de la dette (total dette/total des produits) : passe au dessus du seuil de 30% à un niveau de 31,9% (*pour rappel : 29,8 % en 2017*).

Durée apparente de la dette (total dette/CAF) : malgré une amélioration de la CAF, elle reste en 2018 au-dessus du seuil des 10 ans, à 13,4 ans (*pour rappel : 24,5 ans en 2017*).

Taux d'indépendance financière (total dette/capitaux permanents) : reste bien au-dessus du seuil significatif de 50%, à 57,9% (*pour rappel : 53,5% en 2017*).

## Principales corrections comptabilisées sur les comptes de haut de bilan 10682 (Excédent affecté à l'investissement) et 119 (report à nouveau déficitaire)

	débit	crédit
<b>CORRECTION DE L'ACTIF SUITE AUX INVENTAIRES PHYSIQUES DES IMMOBILISATIONS</b> <i>(COMPTABILISATION DE SORTIES ANCIENNES D'IMMOBILISATIONS A VNC NON NULLE)</i>	21 846 373€	
<b>FIABILISATION DU MONTANT DE LA PROVISION RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS</b> <i>(CORRECTION DU MONTANT SUITE A LA RECONSTITUTION EN 2018 DES MONTANTS COMPTABILISES)</i>	5 844 301€	
<b>RECONSTITUTION DE PRODUITS CONSTATES D'AVANCE POUR DES PROJETS RECHERCHE</b> <i>(PCA NON COMPTABILISES SUR LES EXERCICES ADEQUATS)</i>	36 256 775€	
<b>RETRAITEMENT COMPTABLE DES FINANCEMENTS RECHERCHE SUITE A EVOLUTION DE LA M21</b> <i>(PLAN DE CONVERGENCE : PART 2018 - RECETTES AFFECTEES)</i>		2 017 688€
<b>CORRECTION DE STOCK</b> <i>(STOCKS TEMPORAIRES &lt; 2018 + RE-SYNCHRONISATION DES STOCKS SUR UNE PUI ENTRE LE LOGICIEL METIER ET SAP SUITE A INVENTAIRE DE FIN D'ANNEE)</i>	1 316 545€	

Les corrections ainsi passées diminuent globalement les capitaux propres et dégradent le taux d'indépendance financière.

**Le rapport des CAC sur les comptes 2017 comportait 4 réserves :**

**Recettes** : réserve sur l'**exhaustivité des recettes** liées aux actes sur les séjours et traitements externes (documentation insuffisante des contrôles sur la chaîne de facturation, y compris les interfaces informatiques).

**Immobilisations** : 3 points de réserve :

- **Existence et exactitude de la population résiduelle non inventoriée** (369M€ au 31/12/17) ;
- **Existence et valorisation des baux emphytéotiques** (VNC : 139M€), en raison de la documentation juridique incomplète ;
- **Existence et valorisation des terrains** (124 M€) en raison également d'une documentation juridique incomplète.

**Stocks** : réserve sur l'existence et l'exhaustivité des stocks d'ouverture et de clôture en raison de procédures de contrôle interne d'inventaire physique jugées non satisfaisantes. Non comptabilisation des stocks dans les services.

**Recherche** : réserve sur l'exactitude des produits à recevoir et charges à payer liés aux conventions de recherche.